

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

PROCES VERBAL

PRESENTS : M. PERRAUD, Maire, M. VAREYON, Mme GUIGNOT, M. HARMEL, Mme COLLET, M. MATZ, Mme EMIN, M. DUPONT, Mme VOLAN, M. BOLITO, Mme GAMBA, M. VERDET, Mme CHOSSON (arrivée avant le rapport n° 1 – absente pour les délégations), Mme LEVILLAIN, M. SIBOIS, M. MAIRE, M. TOURNIER BILLON, Mme REGLAIN, Mme ROMANET, Mme REBAI-SOLTANI, Mme CAILLON, M. FARIA, M. TEKBIKAK, Mme CHERIGIE, M. VEILLE, M. ARPIN, M. MARTINEZ, Mme PIQUET, M. GUYENNET

EXCUSES :

Mme MANZONI (pouvoir à Mme CHERIGIE), Mme FERRI (pouvoir à M. ARPIN), Mme YILMAZ, Mme LOZACH (pouvoir à M. MARTINEZ), M. DRONIER (pouvoir à M. PERRAUD).

ABSENT :

M. MATHON.

La séance est ouverte à 18 H 15 sous la présidence de Monsieur PERRAUD, Maire.

Monsieur TEKBIKAK est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

"Mes chers collègues,

Comme vous le savez, février est le mois des finances. Le débat d'orientations budgétaires est au Conseil Municipal, ce que la neige est à l'hiver. Certains l'attendent, d'autres sourcillent, mais une chose est sûre, il demeure le rendez-vous incontournable de ce début d'année, puisqu'il définira nos choix pour les mois à venir.

Avant d'aller plus loin et d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi d'avoir une pensée émue en mémoire de notre collègue René SCHERER qui nous a quitté l'été dernier. Ce sera le premier débat sans lui, ce qui lui confère une lueur particulière à mes yeux. Toutes mes pensées vont également à sa famille. Mais voilà, avec les souvenirs il reste toujours le bonheur passé ensemble au sein de notre municipalité. C'est toutefois sans ta présence, René, que nous allons présenter ce Débat d'Orientations Budgétaires, orchestré par notre nouvel Adjoint aux Finances, Jean-Jacques MATZ. Et il va le faire avec l'aisance et le sérieux qui le caractérisent.

Mais avant qu'il n'officialie, je voudrais simplement souligner les grandes lignes qui se détachent de ce Débat d'Orientations Budgétaires, que je qualifierai aisément d'audacieux, entreprenant et courageux à la seule vue des sommes considérables qui sont mobilisées autour des divers projets engagés par la Ville, et qui touche l'ensemble de nos domaines d'interventions.

C'est donc un budget volontaire et déterminé dans ses aspects financiers, avec des ratios et des chiffres qui démontrent une réelle ambition, une véritable dynamique car au-delà des mots nous sommes bel et bien dans l'action. Par comparaison, ABBEVILLE, qui nous précède juste en termes de population avec 23 200 habitants, avec des frais de fonctionnement équivalents à ceux d'Oyonnax, aux alentours de 25 millions d'euros, et qui ne dégage que 6 millions pour ses investissements. Nous en sommes quasiment au triple !!!

Alors, on peut être d'accord ou pas sur certains choix stratégiques ou politiques mais certainement pas sur la volonté et la détermination de mettre en œuvre le programme que nous avons soumis aux oyonnaxiens et qui reste notre feuille de route, salué dans ces termes par notre journal local. Oui, nous tenons nos promesses, contre vents et marées, avec une persévérance et une obstination sans faille.

Mais comme tout débat, il faut un cadre strict. Et le nôtre l'est davantage encore, puisqu'il se fait autour d'une promesse que j'ai faite aux Oyonnaxiens et qui a guidé mon action au jour le jour depuis 10 ans : je n'augmenterai pas la fiscalité qui dépend de la commune. Pour parvenir à cette prouesse, et déterminer là où nos interventions seront les plus pertinentes possibles et répondront aux sollicitations de nos concitoyens, il faut s'armer d'une des qualités les plus importantes à mes yeux : L'ECOUTE. Pour ce faire, nul besoin de Grand Débat, de grande messe, ni de grande concertation quand vous êtes au contact quotidien des habitants, des associations ou des entrepreneurs.

Dès lors, pour comprendre d'où provient l'argent que nous investissons sans augmenter la fiscalité, il faut nous appuyer sur quelques données. Premier facteur, l'évolution des bases, qui augmentent sensiblement ce qui nous permet d'avoir une légère hausse des recettes fiscales. Il en va de même sur le nombre de contribuables, puisque l'INSEE nous abonde de 100 habitants supplémentaires. Notons également que la taxe d'habitation, qui sera supprimée progressivement sur les 3 années à venir, est compensée, pour l'instant, dans son intégralité, sur le niveau toutefois de 2017. Mais il faudra rester prudent à l'avenir et veiller à ce que l'Etat garantisse ce reversement.

Cette année 2019 sera également marquée par un niveau d'investissement important qui avoisinera les 16 millions d'euros, compte tenu du démarrage de deux projets majeurs pour notre ville et qui mobiliseront une grande partie de ce budget.

16 millions, c'est quasiment le double d'investissement des années précédentes. C'est l'équivalent de deux années budgétaires et cela s'explique en partie par la rénovation de VALEXPO, qui entre dans sa phase opérationnelle. Pour mémoire, la Ville participera à hauteur de 4.5 millions d'euros sur un programme global de 11 millions. Je dois avouer, qu'à titre personnel, j'en tire une extrême satisfaction,

car ce projet représente l'aboutissement de nombreux échanges, sollicitations, rendez-vous qu'il a fallu orchestrer pour en arriver à près de 50 % de subventions. Dans le contexte économique actuel, je pense sincèrement que ce n'est pas mal ! D'ailleurs, cette recherche d'aides financières, de subventions, de mobilisation systématique des fonds mis à disposition des collectivités fait que le taux de subventions, tout programme confondu, s'élève à 25 % des recettes d'investissement.

On peut se donner tout ce mal quand le travail paie me direz-vous. C'est ainsi :

- *que nous avons entrepris les restructurations des groupes scolaires de la Victoire et de l'Eglisette, pour près de 3.5 millions d'euros,*
- *que nous avons maintenu nos efforts en faveur de la jeunesse, des personnes âgées, de la politique culturelle, du soutien aux scolaires, aux entreprises et aux commerçants, avec des actions de promotion de notre ville, de notre territoire,*
- *que nous avons su mobiliser les fonds nécessaires pour redynamiser notre ville avec des programmes urbains importants comme la Croix Rousse, et ceux à venir avec l'ANRU,*
- *que nous avons su sécuriser, animer, divertir, loger, soigner, employer les oyonnaxiens.*

Mais, pour en arriver à un tel niveau d'investissement, il a fallu fournir des efforts considérables. Je tiens à féliciter l'ensemble des services qui œuvrent au quotidien pour que ces projets puissent voir le jour. Il s'agit d'un véritable travail d'équipe dans lequel chaque agent apporte sa contribution. Nous avons ainsi pu diminuer les frais de fonctionnement, en particulier la masse salariale, en garantissant des prestations et un niveau de qualité intacte.

La polyvalence de nos agents est une volonté forte et partagée depuis quelques années, ce qui a poussé la Ville à consacrer une somme considérable, afin de les accompagner au plus près de leur mission. Ce ne sont pas moins de 82 400 euros qui ont été affectés à la Formation pour l'année 2018.

Autre axe d'économie : la diminution des frais généraux en conservant une performance en adéquation avec les objectifs fixés.

Vous l'aurez compris, ces leviers, nous les avons activés pour maîtriser les dépenses, qui, au passage sont en-deçà de la moyenne nationale, puisqu'elles sont de l'ordre de 1 200 euros par habitant contre 1 500 euros au niveau national.

Le taux d'endettement, qui se stabilise, lui, autour des 114 euros par habitant (contre 1 103 euros en moyenne pour une ville de strate comparable) reste particulièrement bas, ce qui traduit une véritable volonté de gestion, un engagement politique assumé, car nous ne voulons pas faire peser, sur les générations futures, des choix et des projets, qui ne le justifient pas.

Voilà concrètement quelques exemples d'actions précises, qui nous ont permis de dégager une marge de manœuvre suffisante pour aborder sereinement les projets ambitieux pour OYONNAX, malgré un soutien de l'Etat toujours en baisse aux collectivités. J'ai d'ailleurs, à ce sujet, demandé aux services de calculer l'impact financier depuis le début du mandat de 2014. Et les chiffres sont éloquents : - 3 140 000 euros en cumulé sur la Dotation Générale de Fonctionnement. Cela équivaut à 640 000 euros de moins par année. Et pour que vous preniez parfaitement conscience des contraintes budgétaires qu'il nous faut gérer, cela équivaut à 82 équivalents temps plein. Ce sont 16 postes en moins tous les ans, ou, si vous préférez c'est 14 % de notre capacité d'auto-financement.

Alors oui, on peut nous taxer de contestataire ! Mais accordez- moi cette réalité, qui est autre et qui est empreinte d'inégalité. Mais il s'agit là d'un autre débat.

Je ne voudrais pas m'attarder plus longtemps sur ces aspects financiers puisqu'ils seront repris en détails dans quelques instants, mais juste rappeler trois constantes pour résumer l'action publique que nous menons depuis de nombreuses années :

- *continuer à dynamiser nos recettes, grâce notamment aux subventions ;*
- *contenir les frais de fonctionnement ;*

- *maintenir voire augmenter les dépenses d'investissement en gardant un niveau d'endettement bas.*

Voilà pour le hors d'œuvre et je laisse la parole à Monsieur MATZ pour le plat de résistance."

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibérations en date du 28 mars 2014, 6 juillet 2015 et 9 juillet 2018, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

CULTURE

M. Martin MOTTET convention pour la réalisation et l'animation d'ateliers d'Arts Plastiques auprès du public adultes et des publics prioritaires du 5 novembre 2018 au 1^{er} juillet 2019

Montant TTC 50.00 € par heure

Mme Marie-Pierre MONOD convention pour la réalisation et l'animation d'ateliers d'Arts Plastiques auprès du public jeunes (de 6 à 18 ans) et des publics prioritaires du 5 novembre 2018 au 4 juillet 2019

Montant TTC 50.00 € par heure

HIGH EVENTS convention de mise à disposition des films du festival "Montagne en scène Winter Edition" pour la projection au cinéma Atmosphère le 29 novembre 2018

Montant TTC 400.00 €

ALLEZ HOP PRODUCTION convention de résidence dans le cadre de la création du spectacle jeune public nommé "Boum Boum" et d'actions de sensibilisation auprès des publics de quartiers, d'octobre 2018 à septembre 2019

Montant TTC 7 475.00 €

ASDA convention pour intervenir sur un échange après la projection du film intitulé "Libre" dans le cadre du mois du documentaire le 14 novembre 2018

Montant TTC frais de restauration + frais de déplacement

Mme Valérie JAMBAUD convention pour intervenir sur un échange après la projection du film intitulé "Hubert REEVES : la terre vue du cœur" dans le cadre du mois du documentaire le 8 novembre 2018

Montant TTC frais de restauration

M. Pierre-Stéphane PROUST convention de mise à disposition de documents photographiques pour la réalisation de panneaux de l'exposition "Sur les traces du Père Noël" du 7 décembre 2018 au 5 janvier 2019

Montant TTC 400.00 €

Mme Ghislaine DULIER convention pour animer un atelier philo pour enfants sur le thème de la paix dans le cadre de la Semaine des Droits de l'Enfant le 21 novembre 2018

Montant TTC 454.00 € + trajets

CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY convention pour animer un échange après la projection du film intitulé "Hôtel salvation" dans le cadre d'un ciné-débat le 4 décembre 2018

Montant TTC. frais de restauration

W SPECTACLE contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Fenfo" le 1^{er} février 2019

Montant TTC 10 550.00 €

Mme Sylvie CHEVRON convention pour animer plusieurs débats dans le cadre des temps d'échange "Parole(s) d'ados !" de novembre 2018 à mars 2019
Montant TTC 550.00 €

LA PAROISSE SAINT-LEGER D'OYONNAX convention de partenariat pour l'organisation d'un Concert de Noël à l'église Saint-Léger le 21 décembre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

M. I. H. B. contrat de location du Petit Théâtre du centre culturel Aragon dans le cadre de réunions avec le personnel le 10 décembre 2018
Montant TTC TITRE 220.00 €

AMICALE DES POMPIERS convention pour l'achat de 40 places de cinéma à la Ville d'Oyonnax pour la journée du 15 décembre 2018
Montant TTC TITRE 220.00 €

COMPAGNIE NOMADE IN FRANCE convention de co-production du spectacle "Si loin, si proche" du 10 mai 2019 au 4 juin 2019
Montant TTC 10 000.00 €

M. Hugo CARRAZ convention pour animer un échange et pour projeter le film intitulé "Kid Again" dans le cadre de "L'Extrême festival – Soirée ski free ride" le 13 décembre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

Mme Martina CUFAR POTARD convention pour animer un échange après la projection du film intitulé "Les voies féminines" dans le cadre de "L'Extrême festival" le 7 décembre 2018
Montant TTC frais de déplacement + frais de restauration

M. Fabrice CALZETTONI convention pour intervenir sur les films intitulés "Little Big Man" et "L'homme des hautes plaines" dans le cadre des "Jeudis du 7^{ème} Art" le 10 janvier et le 14 février 2019
Montant TTC 250.00 € + frais de déplacement

M. Fabrice CALZETTONI convention pour intervenir sur les films intitulés "La chevauchée fantastique", "L'homme qui tua Liberty Valence" et "Il était une fois dans l'Ouest" dans le cadre des "Jeudis du 7^{ème} Art" d'octobre à décembre 2018
Montant TTC 250.00 € + frais de déplacement

M. Laurent BOUIT convention pour animer un échange après la projection du film intitulé "La grande traversée du Jura" dans le cadre des ciné-rencontres le 18 décembre 2018
Montant TTC frais de déplacement

COMPAGNIE NOMADE IN FRANCE contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Si loin si proche" le 4 juin 2019
Montant TTC 6 773.99 €

COMPAGNIE NOMADE IN FRANCE convention pour assurer la mise en voix et en musique de textes d'élèves lors d'une restitution sur le projet "Français du Futur – Dernière saison" dans le cadre des classes à projet d'éducation artistique et culturelle les 1^{er} et 2 avril 2019 et les 9 et 10 mai 2019
Montant TTC 7 824.00 €

ASSOCIATION A. I. E. convention pour assurer la coordination pour une restitution scolaire publique sur le projet "Rencontres autour de l'accordéon" dans le cadre des classes à projet d'éducation artistique et culturelle le 16 novembre 2018 et le 14 février 2019
Montant TTC 1 440.00 €

CENTRE SOCIAL OUEST convention de mise à disposition pour la commune de la grande salle du Centre Social Ouest pour l'Atelier Cultures Urbaines les mercredis et les vendredis du 2 janvier 2019 au janvier 2020
Montant TTC A TITRE GRATUIT

SWANK FILMS DISTRIBUTION projection du film "TRUE GRIT" le 21 mars 2019 au centre culturel Aragon
Montant HT 162.00 €

MADEMOISELLE S contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Lettres à Nur"
les 9 et 10 janvier 2019.
Montant TTC 9 150.00 €

AUGURI PRODUCTIONS contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Juliette
en concert" le 12 février 2019
Montant TTC 15 825.00 €

COLLEGE JEAN ROSTAND prêt du grand théâtre pour un spectacle le 22 mai 2019
Montant TTC A TITRE GRATUIT

COLLEGE LUMIERE prêt du grand théâtre pour un spectacle le 22 mai 2019
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ANIMATION

M. Giuseppe VEDOVATO contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant pour assurer
l'animation pendant le Salon des Saveurs à Valexpo les 16, 17 et 18 novembre 2018
Montant TTC 800.00 €

ASSOCIATION COLBOK contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les potes
au feu" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018
Montant TTC 3 270.50 €

M. Fabien MIDALI contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les Tongoleros
de Noël" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018
Montant TTC 210.00 €

M. Jean-Yves PADILLA contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les
Tongoleros de Noël" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018.
Montant TTC 210.00 €

M. Xavier MONNET contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les Tongoleros
de Noël" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018
Montant TTC 210.00 €

Mme Christine PARIS contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les
Tongoleros de Noël" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018
Montant TTC 210.00 €

M. Frédéric BUSSON contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les
Tongoleros de Noël" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018
Montant TTC 210.00 €

Mme Nicole MOUREY contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Les
Tongoleros de Noël" pour la fête de l'hiver le 8 décembre 2018
Montant TTC 210.00 €

UNION MUSICALE CLAIRVALIENNE contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant
intitulé "les toiles cirées se déchaînent" pour les prolongations de la fête de l'hiver, le 14 décembre 2018
Montant TTC 800.00 €

LES GROLLES contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Noël en ville" pour
les prolongations de la fête de l'hiver les 13 et 15 décembre 2018
Montant TTC 800.00 €

UNION MUSICALE CLAIRVALIENNE contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "Noël Oyonnaxien" pour les prolongations de la fête de l'hiver, le 22 décembre 2018
Montant TTC 600.00 €

GAZ PROD contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "standards américains de Noël" pour les prolongations de la fête de l'hiver, le 22 décembre 2018
Montant TTC 1 000.00 €

L'ECOLE DE MUSIQUE LA CORLAVOISE contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle vivant intitulé "C'est Bat" pour les prolongations de la fête de l'hiver, le 14 décembre 2018
Montant TTC 1 100.00 €

LOCATION

M. Mathieu BOUDOT convention d'occupation d'un local communal situé 19 rue Jules Michelet du 15 novembre 2018 au 15 novembre 2019
Montant TTC A TITRE GRATUIT

Mme Danièle LAPIERRE contrat de location du logement situé 42 rue Louis Armand du 1^{er} Décembre 2018 au 30 novembre 2024
Montant TTC TITRE 550.00 €

LEO CLUB HAUT-BUGEY convention d'occupation d'un local communal situé à la Maison des Associations 34 rue Paradis à Oyonnax, bureau n°35 du 11 janvier 2019 au 11 janvier 2020
Montant TTC A TITRE GRATUIT

VALEXPO

MOTS ET VINS contrat pour assurer l'animation du Salon des Saveurs et Couleurs de Noël les 16, 17 et 18 novembre 2018
Montant TTC 1 500.00 €

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une brocante au profit des animaux du refuge les 1^{er} et 2 décembre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ROTARY CLUB OYONNAX PLASTICS VALLEE convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation du Salon des Arts du 16 au 18 novembre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

LES AMIS DU TIERS MONDE convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une exposition vente les 3 et 4 novembre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

EDO convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation de l'anniversaire des 130 ans du club le 27 octobre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

POLE EMPLOI convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation du Forum de l'Emploi le 12 octobre 2018
Montant TTC A TITRE GRATUIT

SERVICES TECHNIQUES

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION contrat d'abonnement pour l'eau pour le local commercial sis au 19 rue Jules Michelet du 30 octobre 2018 au 30 octobre 2019
Montant HT 4.1712 € le m³

INFORMATIQUE

AFONE MONETICS contrat de location de 2 TPE portatifs pour le service périscolaire du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020

Montant HT mensuel 50.00 €

AFONE MONETICS contrat de location d'un TPE mobile pour le service foires et marchés du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020

Montant HT mensuel 32.00 €

AFONE MONETICS contrat de location d'un TPE mobile pour Valexpo du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020

Montant HT mensuel 32.00 €

GEOMEDIA SAS contrat d'abonnement et de maintenance au logiciel AutoCAD LT du 19 décembre 2018 au 18 décembre 2019

Montant TTC 230.40 €

AS-TECH SOLUTIONS contrat de maintenance des logiciels AS-TECH PATRIMOINE, AS TECH-TRAVAUX, CENTRAL-PARC, AS-TECH STOCK du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022

Montant TTC 5 115.76 € annuels

AGYSOFT contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-Démat-AWS du 20 septembre 2018 au 31 décembre 2021

Montant TTC 2 030.00 € annuel

LOGITUD SOLUTIONS contrat de maintenance pour le progiciel COMEDEC : module d'échanges COMEDEC sur l'Etat civil du 25 octobre 2018 au 31 décembre 2018

Montant TTC 139.45 €

LOGITUD SOLUTIONS contrat de maintenance pour les progiciels CANIS et MUNICIPAL pour la police municipale du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Montant TTC 991.90 €

AFONE MONETICS location d'un TPE pour parking voirie

Montant HT mensuel 17.00 €

AFONE MONETICS location d'un TPE pour parking Grenette

Montant HT mensuel 17.00 €

FONCIER ASSURANCES

PROTECTAS contrat d'étude et de conseil en assurances du 11 janvier 2019 au 31 mars 2019

Montant HT 4 200.00 €

SPORTS

MUAY THAI OYONNAXIEN convention d'occupation d'un local communal à usage sportif rue Brillat Savarin du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2019

Montant HT A TITRE GRATUIT

LYCEE ARBEZ CARME convention d'occupation d'un local communal à usage sportif au stade Christophe Lemaître du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019

Montant HT TITRE 4.50 par heure

CENTRE SOCIAL OUEST convention d'occupation d'un local à usage sportif au gymnase des Crétets du 1^{er} octobre 2018 au 28 juin 2019

Montant HT A TITRE GRATUIT

CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES D'OYONNAX convention de mise à disposition d'équipements sportifs situés au gymnase des Crétets et au promenoir du centre omnisports Léon Emin
Montant HT A TITRE GRATUIT

CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES D'OYONNAX convention de mise à disposition d'équipements sportifs situés rue Brillat Savarin en salle de réunion les 6 et 7 décembre 2018
Montant HT A TITRE GRATUIT

BONSAI CLUB AIN JURA convention de mise à disposition d'un équipement sportif situé au centre omnisports Léon Emin le 15 décembre 2018
Montant HT A TITRE GRATUIT

USO HANDBALL convention d'occupation d'un local communal situé au 22 bis rue Brillat Savarin du 18 décembre 2018 au 1^{er} septembre 2019
Montant HT A TITRE GRATUIT

AVENANT AUX CONTRATS / MARCHES

CULTURE

Mme Agathe HOFFALT avenant pour modification du prix pour les siestes musicales le 16 octobre 2018, le 13 novembre 2018 et le 11 décembre 2018
Montant TTC 300.00 €

SOCIAL

MAIRIE DE GEOVREISSET avenant d'autorisation d'accès aux services du Relais Assistantes Maternelles pour deux assistantes maternelles de la commune de GEOVREISSET pour l'année 2018
Montant TTC 115.00 €

MARCHES PUBLICS

DIRECT ENERGIE SA – 150001
Accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel par réseau pour la Ville d'Oyonnax
Avenant n°1 : prolongation de délai
Montant HT sans incidence financière

EUROVIA ALPES – 1824FL01
Secteur de la Croix Rousse – Aménagement des espaces publics – Place de la Croix Rousse – Rue du Muret – Rue Renan – Rue du 8 mai 1945
Lot n°1 : aménagement VRD
Avenant n°1 : travaux en moins value
Montant HT - 27 760.37 €

VITTET LEDO BATI – 1839TL03
Mise en accessibilité de 8 bâtiments
Lot n°3 : menuiserie bois
Avenant n°1 : travaux supplémentaires
Montant HT 1 460.00 €

EIFFAGE – 1839TL05
Mise en accessibilité de 8 bâtiments
Lot n°5 : plâtrerie – peinture
Avenant n°1 : travaux supplémentaires
Montant HT 2 578.31 €

LAURAND SARL – 1841TL01
Réfection des toitures de la Maison des Sociétés
Lot n°1 : charpente, couverture (charpente et bac acier)
Avenant n°1 : travaux modificatifs
Montant HT sans incidence financière

QUINTOLI SAS – 1842TL03
35 rue Voltaire – Création d'un parking suite décontamination et démolition bâtiment
Lot n°3 : aménagement VRD
Avenant n°1 : travaux supplémentaires et prix nouveaux
Montant HT 12 923.37 €

JACQUET SAS – 1846TL01
Reprise dalles de descente au parking public rue de l'Ancienne piscine
Avenant n°1 : travaux supplémentaires
Montant HT 477.00 €

SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE

CANIER – 1864TL04
Réhabilitation de l'école Jean Moulin
Lot n°4 : menuiserie aluminium - métallerie
Montant HT 259 907.50 €

BRACHET COMTET – 1864TL11
Réhabilitation de l'école Jean Moulin
Lot n°11 : chauffage – ventilation - plomberie
Montant HT 127 000.00 €

BRUNET SA – 1864TL12
Réhabilitation de l'école Jean Moulin
Lot n°12 : électricité
Montant HT 64 500.00 €

SNEF – 1866TL01
Vidéo protection secteur Croix Rousse
Montant HT 5 522.08 €

JACQUET – 1868TL01
Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette
Lot n°1 : démolition, gros œuvre
Montant HT 92 837.30 €

GIROD MORETTI – 1868TL02
Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette
Lot n°2 : charpente bois – couverture – zinguerie – étanchéité
Montant HT 600 000.00 €

BONGLET – 1868TL03
Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette
Lot n°3 : isolation extérieure
Montant HT 109 321.92 €

CANIER – 1868TL04
Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette
Lot n°4 : menuiseries métalliques
Montant HT 199 715.00 €

LEDO BATI ETS VITTET – 1868TL05 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°5 : menuiseries intérieures Montant HT	24 417.70 €
GPR SAS – 1868TL06 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°6 : plâtrerie – peinture Montant HT	53 665.03 €
SAS ISOLATION SERVICE – 1868TL07 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°7 : plafonds suspendus Montant HT	17 300.00 €
CAZAJOUS DECOR – 1868TL08 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°8 : revêtements sols – faïences Montant HT	13 258.25 €
DE SA – 1868TL09 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°9 : métallerie Montant HT	158 297.90 €
JUILLARD CHAUFFAGE – 1868TL10 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°10 : chauffage – ventilation – plomberie Montant HT	97 137.01 €
MARGUIN SAS – 1868TL11 Réhabilitation du Groupe Scolaire de l'Eglisette Lot n°11 : électricité Montant HT	76 438.00 €
BUREAU VERITAS COMMUNICATION – 1869SL01 Mission de contrôleur technique de l'aménagement et de l'agrandissement d'un multi-accueil au centre social de La Plaine Montant HT	2 360.00 €
GRP SERPOLLET / SERFIM TIC – 1901TL01 Rue Georges Clémenceau – Rénovation réseau éclairage public et mise en conformité de deux carrefours à feux Montant HT	72 547.50 €
EUROVOIRIE – 1902FL01 Acquisition d'une balayeuse compact de voirie 5 m³ neuve Montant HT	125 000.00 €

- Le Conseil **prend acte** du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107 précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, de nouvelles dispositions en matière d'information à destination des élus sur la transparence et la responsabilité

financières des Collectivités Territoriales. Ainsi, dans les communes de plus de 10 000 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu aux articles L. 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ...

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant, non seulement présenter un volet financier (orientations budgétaires, engagements pluriannuels envisagés, structures et gestion de la dette), mais également un volet ressources humaines (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Monsieur MATZ, s'appuyant sur le rapport d'orientations budgétaires joint à la convocation et au présent compte rendu, commente largement les différents chiffres à l'aide d'un diaporama.

Le Maire intervient sur le sujet de la taxe foncière, en réaction à l'article paru dans le Progrès du week-end et fait la déclaration suivante :

"Le taux de taxe foncière est plus élevé que la moyenne nationale (24.97 contre 23.10) par rapport aux communes qui l'entourent mais, comme je l'ai exposé, les charges de centralité pour une ville comme Oyonnax sont réelles et importantes, car la plupart des équipements sportifs et culturels, mais également les services publics du quotidien sont portés par la ville d'Oyonnax. Je souhaite aussi rappeler que le produit fiscal de cette taxe que touche une commune, est le taux multiplié par les bases. Il faut donc bien regarder les bases pour bien comparer, et sur ce point les bases, à Oyonnax, sont de 19 % inférieures à la moyenne nationale (1 170 €/habitant contre 1 423 €/habitant).

Je le rappelle, les bases sont établies à partir de la valeur locative cadastrale du logement et de ses dépendances (garage, jardin, piscine...). Cette valeur est supposée représenter le prix que pourrait rapporter le bien s'il était loué aux conditions de marché. Il faut savoir que ces valeurs locatives ont été déterminées dans les années 70 par l'administration fiscale avec l'aide des services du cadastre en tenant compte de nombreux paramètres (catégorie de l'immeuble, surface, éléments de confort...). Mais elles n'ont pas été mises à jour depuis et ne correspondent plus à la réalité du marché locatif actuel. Cela signifie que dans d'autres communes, il peut y avoir des taux plus faibles mais que les bases du bien sont plus fortes et qu'au total ils paient plus d'impôts fonciers.

Pour comparer ce qui est comparable, j'ai demandé une petite étude en la matière sur quelques communes de même strate qu'Oyonnax, ayant les mêmes contraintes de centralité :

	Taux	Base €/hab
<i>Oyonnax</i>	<i>24,97</i>	<i>1 170</i>
<i>Lons le Saunier</i>	<i>24,83</i>	<i>1 246</i>
<i>St Chamond</i>	<i>23,79</i>	<i>1 107</i>
<i>Roanne</i>	<i>23,37</i>	<i>1 494</i>
<i>Romans S/Isère</i>	<i>29,16</i>	<i>1 337</i>
<i>Montluçon</i>	<i>29,9</i>	<i>1 266</i>
<i>Bourg en Bresse</i>	<i>23,96</i>	<i>1 437</i>
<i>St Tropez</i>	<i>12,8</i>	<i>6 130</i>

Le Maire revient également sur le transfert à HBA des services "Eau et assainissement" et "Politique de la ville", lui permettant au passage de bénéficier d'une dotation complémentaire d'Etat de 600 K€.

Monsieur DUPONT précise, à la demande du Maire, quelques informations relatives aux forêts :

- Des bois ont été broyés sur 17 hectares, représentant 2 380 tonnes de broyat.
 - 92 m3 de bois d'œuvre ont été exploités.
 - 66 K€ ont été investis pour la préparation des sols.
 - 21 000 plants ont été mis en terre, subventionnés à 60 %.
 - Depuis le début du mandat, 100 hectares de forêt ont été réhabilités.
- Monsieur DUPONT ajoute que la forêt était très bien tenue par les précédentes Municipalités, avec beaucoup de replantations naturelles.
- Vu le changement climatique, alors que la forêt de la Grépillière, à Veyziat, est trop basse pour voir se développer des épicéas, elle a été plantée avec des cèdres, des pins sylvestres et des douglas, tout en conservant 15 % de feuillus.

Le Maire remercie Monsieur MATZ, le DGS, le Service des Finances et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du rapport budgétaire.

Monsieur MATZ s'associe aux remerciements du Maire.

Le débat est ensuite ouvert.

Monsieur ARPIN demande la parole et fait la déclaration suivante :

" Je souhaite faire deux remarques :

1° - On a relevé une tendance à une augmentation du produit des services de + 8 %, résultat de l'augmentation des tarifs.

2° - Concernant le personnel territorial, on a relevé le non-remplacement du personnel avec 13 départs, dont 8 non remplacés et une tendance à l'embauche de contractuels. La masse salariale des non titulaires a ainsi augmenté de 27 % en 4 ans. On relève également une augmentation des heures supplémentaires de + 62 %, avec un chiffre de 20 000 heures pour 2018. Quelles mesures comptez-vous prendre pour réduire ces deux postes ?

Je voudrais ajouter concernant d'autres dossiers, dont un sur la transition écologique :

3° - Certes, la gratuité des transports urbains, n'est pas de la compétence de la ville, mais la grande majorité des habitants concernés habitent à Oyonnax. On ne va pas se servir de l'excuse qu'Outriaz n'est pas desservi pour aller vers plus de modernité et on ne peut faire un plan climat et laisser cette question en chemin. Il faut réduire la pollution de l'air et diminuer le nombre de voitures au centre-ville pour fluidifier la circulation. Il en va d'une question de coût : les recettes c'est 10 % du budget. Alors on peut augmenter les tarifs, mais le budget transports sera toujours en déficit. Il s'agit donc de revoir notre façon de voir les choses. La taxe transports pour les entreprises de plus de 11 salariés existe de partout et permettrait de passer en douceur. On amène une population dans les centres-villes, ce qui permet une redynamisation. Le transport collectif est utile à l'ensemble de la population même si on ne sert pas des transports en commun. Et la gratuité redonnerait du pouvoir d'achat. En conclusion, si la ville centre estime que c'est une priorité, il faut le faire savoir et le porter collectivement à l'agglo.

4° - Enfin, un dossier que je porte depuis plusieurs mois : la création d'un centre de santé à Oyonnax. J'en ai débattu avec vous, Monsieur le Maire ; j'ai posé deux fois la question lors des conseils communautaires. Le cabinet de HBA a été informé et le Président national des centres de santé, qui est aussi médecin, est prêt à vous rencontrer pour voir les possibilités ou pas d'un centre de santé. Aujourd'hui, c'est la seule réponse pragmatique permettant de résoudre le manque de médecins. Bien sûr, d'autres réponses existent à la marge, avec la télé médecine, des infirmières bac +5, mais jamais rien ne remplacera le face à face avec un médecin. A ce jour, quelle est la situation ? Je parlais de 15 généralistes, mais en fin de compte, ce sont 10 généralistes sur Oyonnax, dont 5 ont de plus de 65 ans. Il y a urgence. Nous avons

entre 10 et 15 ans de difficulté. Dans ce cadre, obliger à venir des généralistes alors qu'il y a un manque dans toute la France, c'est une fausse bonne idée. Aujourd'hui nous avons des personnes qui renoncent aux soins, une augmentation des maladies et l'espérance de vie commence à diminuer. Et de plus des médecins partent en retraite et des patients, du jour au lendemain, se retrouvent sans généraliste. Prenons bien en compte que le médecin salarié peut se permettre de voir plus de patients car il est déchargé de toutes les tâches administratives et un médecin avec 10 ans d'études doit se consacrer à la médecine et non à des tâches administratives. Par ailleurs, la nouvelle génération de médecins préfère le salariat à la médecine libérale. Est-ce qu'un centre de santé est rentable ? Une petite ville, la Ferté Bernard dans la Sarthe, de 10 000 habitants, avec un hôpital public a réussi le pari de créer un centre de santé. Un centre de santé est équilibré au bout de 2 ans. Et dernier point, l'hôpital veut développer l'ambulatoire et, dans le même temps, on n'a pas le système libéral pour accueillir les patients à domicile."

Le Maire reprend la parole et, concernant la désertification médicale, il répond à Monsieur ARPIN, s'appuyant sur un article paru dernièrement dans la Voix de l'AIN, retraçant l'échange lors du dernier Conseil communautaire entre Monsieur ARPIN et le Président DEGUERRY. Monsieur DEGUERRY relevait, que [c'est avant tout un problème national. Mais il faut également le traiter à l'échelle locale] et rappelant les différents dispositifs mis en place, [notamment des aides financières pour les étudiants internes en médecine générale et en orthophonie], ajoutant qu'[en tout, ce sont entre 182 000 et 190 000 € qui sont investis dans ces appuis spécifiques. L'Ain est le département qui compte le plus de maisons médicales.]

Le Maire confirme ensuite qu'il est en relation permanente avec le nouveau directeur du centre hospitalier, qui va accueillir des internes à OYONNAX et leur proposer qu'à la fin de leurs études ils s'installent sur le territoire. Le Maire renouvelle ensuite que la Municipalité fait tout ce qu'elle peut pour attirer de nouveaux médecins ; un premier devrait arriver fin mars / début avril, un deuxième après les vacances d'été.

Monsieur ARPIN répond qu'aujourd'hui la majorité des jeunes médecins préfèrent être salariés.

Le Maire lui propose d'en reparler avec le Président de l'intercommunalité.

Monsieur MATZ répond à Monsieur ARPIN sur l'augmentation du produit des services, arguant qu'elle n'est pas liée à la seule révision à la hausse des tarifs, mais aussi et surtout à la plus forte fréquentation des spectacles au centre culturel (en raison du choix de la programmation) et des cinémas. Revenant ensuite sur le nombre de contractuels, il relève qu'à OYONNAX, il est très difficile, d'attirer des titulaires.

Le Maire précise que ce n'est pas propre à OYONNAX mais que le problème existe dans nombre de municipalités, ajoutant que les salaires du privé sont plus attractifs que le traitement des fonctionnaires.

Monsieur MATZ poursuit en confirmant que faute de titulaires candidats, la Municipalité embauche des non-titulaires. Il justifie ensuite le nombre d'heures supplémentaires par un débordement lié à des faits ponctuels : manifestations particulières, sécurisation des matchs de rugby, déneigement pour les plus significatifs, qui ne peuvent, en aucun cas, justifier des embauches. Il ajoute que la Ville a obligation de gérer la masse salariale au plus juste, pour pouvoir investir avec un programme ambitieux, raison pour laquelle la Municipalité a opté pour des actions de formation, de manière à ce que les agents soient davantage polyvalents pour un service équivalent, avec des moyens humains moindres.

Enfin, sur la question relative aux médecins généralistes, Monsieur MATZ précise qu'en France, on ne manque pas de médecins généralistes comme l'a déclaré Monsieur ARPIN, mais que ces derniers sont concentrés dans les grandes agglomérations. Il ajoute qu'ils ne préfèrent pas non plus être salariés, qu'ils souhaitent seulement être dispensés des tâches administratives, la solution résidant dans un regroupement de médecins avec une secrétaire commune.

Le Maire résume en déclarant qu'en étant stricte sur les dépenses de fonctionnement, la Ville peut continuer à investir.

Madame GUIGNOT souhaite répondre sur le point relatif au transport, notamment sur la mise en place d'une taxe proposée par Monsieur ARPIN. Elle constate l'effet désastreux qu'a eu sur les

entreprises l'application de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) que le Conseil a choisi d'annuler en décembre dernier. Elle ajoute que, si l'on continue à taxer les entreprises, à un moment où elles ne trouvent pas de personnel, elles vont se délocaliser vers LYON ou d'autres bassins industriels. Elle termine en énonçant qu'une politique de transport est en cours de mise en place au niveau de l'agglomération.

Monsieur MARTINEZ demande la parole et fait la déclaration suivante :

"Merci Monsieur MATZ pour cette présentation. Avant toute chose, je tiens à saluer le travail précieux des directions et services quant à l'élaboration de ce rapport. Je souhaite aussi remercier Monsieur MIGNERY pour son professionnalisme quant à mes nombreuses demandes d'éléments, dans l'objectif de travailler les dossiers et d'aborder ce débat d'orientations budgétaires avec précision."

Le Maire l'interrompt pour lui signifier qu'il pourrait également le remercier, omission qui démontre bien qu'il ne connaît pas le travail.

Monsieur MARTINEZ reprend :

"Je voudrais introduire mon propos par la synthèse de l'étude préalable FISAC qui permet, en quelques chiffres, de comprendre les enjeux de notre commune :

- Entre 2006 et 2016, Oyonnax a concédé une perte de 913 habitants malgré un ratio décès naissance positif ;
- 33% de notre population a moins de 25 ans ;
- Entre 2010 et 2015, nous avons connu une baisse du nombre d'actifs, passant de 5 468 à 5 015 ;
- Un revenu net moyen par foyer de 22 304 euros par an, contre 25 261 euros dans la communauté de communes d'OYONNAX et 27 477 euros en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La part de foyers fiscaux imposés est de 35%, contre 42,2 dans la CCO et 45,3 en Auvergne Rhône Alpes
- 3 500 propriétaires seulement et seulement 37,5% des ménages propriétaires de leur résidence principale.

Si on s'en tient uniquement à une vision de commune, ce diagnostic, qui rappelle à la fois le paradoxe et la complexité de notre ville, pose la problématique de fond : il y a bien trop de pression fiscale sur trop peu de foyers fiscaux, qui supportent une charge de fonctionnement beaucoup trop élevée.

Et il y a pour moi trois orientations budgétaires qui ne peuvent en aucun cas répondre à cette problématique :

1° - Le chapitre B1 et l'encours de cautionnement.

En 2009 la ville d'Oyonnax était caution de 39 907 894 €, dont 3 684 975 € d'opérations SEMCODA, soit un peu moins de 10 %. Dix ans après, notre encours de cautionnement est de l'ordre de 73 millions d'euros, dont 47 477 197 euros de la SEMCODA, soit 65 % de notre total. Ces chiffres démontrent l'orientation assumée de la politique de l'habitat en faveur d'un organisme, malgré la première alerte de la Cour des Comptes régionale dès 2013, qui mettait en garde de la fragilité du modèle économique de l'organisme.

Petit rappel : Depuis 2013, la SEMCODA s'est endettée de plus de 800 millions d'euros supplémentaires pour un total porté à 2,5 milliards, dont 36 % des opérations sont immobilières et non sociales. Ces choix, qui vont par ailleurs à l'encontre des préconisations du SCOT, ont trois conséquences directes pour les 3 500 propriétaires et les contribuables oyonnaxiens :

- Une dévaluation du marché de l'immobilier et des biens,
- Un monopole sur les opérations immobilières qui est un frein à l'investissement et l'établissement privé,
- Un couperet potentiel pour nos contribuables de deux fois le budget annuel de notre commune.

Plusieurs études mettent en alerte l'inflation des taux, ce qui pourrait engendrer soit une crise des placements, soit une crise de l'immobilier. Vous aviez dit, Monsieur le Maire, "tout assumer de la SEMCODA". Malheureusement, et dans ce contexte, j'ai bien peur que ce soit les oyonnaxiens qui pourraient assumer ce montant équivalant au budget annuel de notre commune".

Le Maire interrompt Monsieur MARTINEZ pour lui dire qu'il est bien placé, compte tenu de ses liens avec l'ex-président de la SEMCODA, pour savoir ce qu'il en est de la SEMCODA.

Monsieur MARTINEZ demande s'il veut parler de son ancien Premier adjoint,

Ce que confirme le Maire en lui demandant de ne pas faire l'ignorant, renouvelant qu'il est très bien placé pour disposer des informations.

Monsieur MARTINEZ répond qu'il ne l'est pas mieux que lui.

Le Maire maintient ses propos arguant que Monsieur MARTINEZ doit avoir plus de renseignements qu'il n'en a lui-même concernant cette société. Il ajoute ensuite, pour revenir sur la remarque de Monsieur MARTINEZ quant à la taxe foncière, qu'une réponse a été apportée précédemment mais que ce dernier étant concentré sur son téléphone, il n'a pas dû entendre.

Monsieur MARTINEZ poursuit sa déclaration :

"2° - Notre taxe foncière bien trop haute et incohérente aujourd'hui avec la sociologie de notre population. Comme le stipule l'article du Progrès, la taxe foncière constitue un frein à l'achat et est une donnée contraignante pour nous. Ce taux historique se justifiait en effet à une époque où Oyonnax devait assumer les charges de centralité. Or, nous avons transféré des compétences et des charges à HBA.

3° - Ce qui rejoint un troisième point de fond. Nos charges de fonctionnement n'ont absolument pas assez baissé depuis 10 ans. Je rappelle que, depuis 2014, nous aurions pu mettre en œuvre une baisse de la taxe foncière avec les principes de mutualisation de certains services, dont ceux de la communication, de l'informatique, de la paie, etc., ce qui nous permettrait de baisser les charges de fonctionnement et maintenir, voire augmenter notre capacité d'investissement. Je passe sur certains choix dispendieux en termes de communication à un an des élections ;

Pour conclure, dans un contexte de tension sociale accrue, de l'incertitude de maintenir des services publics efficaces et opérationnels, d'une programmation des finances publiques 2018-2022 qui limite l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, d'un délitement de la confiance élu / citoyen, nous ne pourrons plus appliquer les mêmes recettes qu'en 2008. Le défi de réalité nous amène à affronter un problème pour trouver une solution par un défi du bon sens, pragmatique et cohérent autour du défi de la transformation. L'avenir de notre commune, c'est l'agglomération. L'avenir budgétaire de notre ville, c'est assumer pleinement notre rôle moteur et central d'une agglomération statique. L'avenir budgétaire de notre ville, c'est porter une vision globale et une stratégie commune autour d'un grand plan de mutualisation des services, afin d'atténuer la pression fiscale."

Le Maire demande à Monsieur VERDET, délégué pour représenter la Ville aux Conseils et Assemblées de la SEMCODA, de répondre à Monsieur MARTINEZ.

Monsieur VERDET précise que la Ville ne garantit pas seulement les opérations de la SEMCODA, mais également celles d'autres organismes comme DYNACITE.

Monsieur MARTINEZ dit que les garanties pour la SEMCODA représentent 40 millions d'euros.

Monsieur VERDET confirme qu'à ce jour, la Ville n'a jamais été appelée en garantie et s'étonne que Monsieur MARTINEZ ne sache parler que de la dette, rappelant qu'en face, il y a des actifs très importants et que sur les 8 000 logements de la SEMCODA, les 2/3 sont payés. La SEMCODA peut donc faire face à tous les emprunts qu'elle a sollicités.

Monsieur MARTINEZ relève que la Cour des Comptes est pourtant intervenue.

Monsieur VERDET répond qu'ils ont certainement vérifié l'endettement mais que c'était pour un problème de gouvernance.

Le Maire reprend la parole et rappelle à Monsieur MARTINEZ qu'il lui avait dit, il y a quelque temps : "Vous avez laissé votre place au Directeur Général de la SEMCODA pour une intervention en Conseil municipal et vous l'avez félicité".

Monsieur MARTINEZ renchérit en ajoutant que c'était un vrai symbole.

Le Maire reprend en disant que le Député Damien ABAD a remis la médaille de l'Assemblée Nationale à Gérard LEVY. Il poursuit en déclarant qu'en matière de réhabilitations, sans la SEMCODA, la Ville n'aurait trouvé aucun investisseur, qu'il soit public ou privé, et que le Quartier de la Croix-Rousse par exemple serait toujours à l'état de friche. Le Maire déclare ensuite :

*"Je me rappelle l'ancien hôpital,
Je me rappelle qu'il y avait pas de maison de retraite pour personnes porteuses de handicap,
Je me rappelle la friche Paviot en centre ville,
Je me rappelle du château Convert,
Je me rappelle de la propriété Convert en haut de la rue Anatole France,
Je me rappelle du terrain vague face à la Grande Vapeur !"*

Si la Ville a pu évoluer c'est bien en partie grâce à la SEMCODA. Il poursuit en disant à Monsieur MARTINEZ qu'il souhaite qu'un jour il puisse occuper sa place, qu'il sera alors dans le public et verra comment il s'y prend pour gérer une collectivité. Il confirme que ce n'est pas aussi facile qu'il y paraît et que, pour le financement de la réhabilitation de VALEXPO, il est heureux qu'il ait pu rencontrer Monsieur Brice HORTEFEUX, Vice-Président au Conseil Régional, car, sans son appui la Ville n'aurait jamais pu démarrer les travaux de rénovation.

Il revient également sur les propos de Monsieur MARTINEZ quant à la dévaluation des biens privés, et rappelle que de nombreuses aides financières ont été mises en place par HBA pour la rénovation des bâtiments, ajoutant que les demandes ne se bousculent pas car les propriétaires privés n'habitent, pour la plupart, pas à OYONNAX, mais plutôt dans les environs de LYON ou de GENEVE. Il constate que lorsque le cas se présente, ils louent en l'état, citant l'exemple du logement du Directeur Général des Services qui ressemble plus à une cellule de prison qu'à un appartement. En conclusion, il confirme que la Ville fait le maximum.

Le Maire aborde ensuite la question de la taxe foncière, dont il rappelle que le taux est resté stable de 1984 à 2000 à 21.89 %, puis de 2001 à 2019 à 24.97 %, la hausse intervenue en 2001 étant justifiée par la Municipalité de l'époque par la réhabilitation du centre nautique, du stade Mathon, de l'hôtel de ville et d'une partie de la Grande Vapeur, dont les travaux ont été entièrement payés par les seuls oyonnaxiens, exemple supplémentaire des charges de centralité. Le Maire poursuit en relevant que HBA est désormais une grande agglomération, la meilleure preuve étant que Monsieur MARTINEZ veut en être le président ! Il rappelle également que la compétence eau et assainissement a été transférée à l'intercommunalité conformément à la législation et que la Ville a donné en même temps 4 millions d'euros à HBA, alors que d'autres communes ont transférés des emprunts.

Le Maire rappelle ensuite qu'en matière de politique de la ville, il s'est battu pour que la Ville puisse bénéficier de l'ANRU 2 au niveau national et, qu'à la demande du Préfet, il a transféré cette compétence à HBA, lui permettant ainsi de devenir communauté d'agglomération et percevoir une subvention annuelle de 600 000 €.

Le Maire explique qu'avec Madame COLLET, son Adjointe aux affaires culturelles, le Directeur Général des Services et la Directrice du Centre culturel, ils travaillent au transfert du conservatoire à l'agglomération pour qu'elle absorbe les charges de centralité qui y sont liées. Revenant sur les travaux engagés au centre nautique par les municipalités précédentes, il relève qu'aucune subvention n'avait été demandée, ni à la Communauté de communes, ni au Département, obligeant la Ville seule à investir 8 millions d'euros. Il estime ne pas avoir à rougir de sa gestion qui préserve les intérêts des administrés et confirme que rechercher des subventions n'est pas une chose facile. Il dit que pour obtenir 1.8 M€ de la Région, pour la réhabilitation de VALEXPO, il a dû faire le siège pour voir Brice HORTEFEUX sans quoi la réhabilitation n'aurait eu aucune chance de démarrer.

Le Maire revient ensuite sur les propos de Monsieur MARTINEZ quant à la mutualisation de certains services avec HBA. Il confirme qu'il en parle régulièrement avec le Président DEGUERRY et qu'ils ne l'ont pas attendu.

Monsieur MARTINEZ répond qu'il ne faut pas seulement le dire mais le faire.

Le Maire répond ne pas être seul à décider.

Monsieur MARTINEZ considère que c'est pour cela qu'OYONNAX devrait prendre la gouvernance.

Le Maire clôt le débat en lui disant qu'il l'attend.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé,
- Et du fait qu'il sera transmis, dans un délai de quinze jours au Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Ville est membre et également mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville.

2 - REHABILITATION DE VALEXPO – VALIDATION DE L'APS (AVANT- PROJET SOMMAIRE)

Avant présentation du rapport, le Maire présente une reconstitution en 3 D des travaux de réhabilitation de VALEXPO.

Madame GUIGNOT confirme que ce sera un chantier extraordinaire, puisqu'une coque extérieure va être construite sur l'existant, avant d'enlever l'intérieur.

Le Maire demande au Directeur Général des services d'apporter quelques commentaires techniques.

Le Maire ajoute que la solution technique porteuse permettra de limiter au minimum le temps de fermeture et qu'elle a été retenue à l'issue d'un concours d'architecte.

Monsieur MARTINEZ relève que c'est un beau projet.

Et le Maire clôt le débat en renouvelant qu'il a été compliqué à sortir au niveau financier.

Il est exposé au Conseil que VALEXPO est le plus grand complexe pouvant accueillir du public, dans un rayon de 60 kilomètres. Ce bâtiment est adapté à tous types de manifestations et associé à de nombreux services et équipements de proximité, notamment le Centre Culturel Aragon. Sa situation géographique, sa multi-modalité et sa desserte exceptionnelle sont autant d'atouts.

VALEXPO, dans sa forme actuelle, a été aménagé en 1986 par l'extension du hall des expositions préexistant. Complexe polyvalent totalisant 8 700 m² de surface, il peut accueillir jusqu'à 6 000 visiteurs.

Aujourd'hui, il convient de réhabiliter ce bâtiment pour répondre aux normes actuelles et lui permettre de participer à l'animation et au dynamisme économique et social du territoire.

Les principaux enjeux fonctionnels et techniques de cette réhabilitation consistent en :

- désamiantage de la toiture, remplacement de la charpente, isolation et étanchéité,
- mise en conformité et aux normes des locaux : accessibilité, sécurité incendie,
- remplacement complet du bardage extérieur,
- remise à niveau du second œuvre (sols, murs, plafonds),
- améliorations fonctionnelles : mise en place d'un gril technique, création de salles de commissions dans le grand hall, mise en place de gradins rétractables et déplaçables (option).

L'équipe de maîtrise-d'œuvre ayant terminé les divers diagnostics (structure, amiante, étude de sol...), l'Avant-Projet Sommaire (APS) et son nouveau plan de financement ont été présentés à la Commission urbanisme.

Le coût estimé global de l'opération s'élève à 9 258 358 € HT, dont 8 515 000 € HT pour les travaux, le reste représentant les prestations intellectuelles, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	8 515 000 €	Autofinancement	4 508 358 €
Honoraires et frais divers	743 358 €	Département	1 800 000 €
		Région AUVERGNE RHONE-ALPES	1 800 000 €
		HAUT-BUGEY AGGLOMERATION	1 150 000 € dont 1 million d'autofinancement provisionné
TOTAL	9 258 358 €	TOTAL	9 258 358 €

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire,
- D'autoriser le Maire à débiter la phase de Conception (PRO) pour lancer la consultation d'entreprises début d'année 2019, avec un démarrage prévisionnel des travaux en Mai 2019.

3 - PRIMES SPECIFIQUES OPAH-RU

Il est exposé au Conseil que, le 1^{er} septembre 2018, Haut-Bugey Agglomération a décidé de reconduire, sur son territoire, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Ce dispositif dénommé "Rénovez en Haut-Bugey" sera opérationnel pour une durée de 5 ans.

Par délibération en date du 4 décembre 2018, le Conseil Communautaire a également validé les principes d'application de trois primes spécifiques, en partenariat avec certaines communes de son territoire visant à financer des travaux d'amélioration de logements et immeubles dégradés ou très dégradés en centre ville mais aussi à la sortie de vacance de logements privés.

Ces primes viennent s'ajouter au dispositif socle financé par Haut-Bugey Agglomération, le Département et l'Etat.

A. NATURE DES PRIMES SPECIFIQUES MOBILISABLES :

Ces 3 primes s'appliqueront pour OYONNAX, sur un périmètre dont le plan est annexé à la présente, lequel est dénommé "périmètre d'action renforcée d'OYONNAX".

Il correspond en grande partie au périmètre arrêté pour le dispositif "Opération Cœur de Ville".

D'après les chiffres communiqués par les services de Haut-Bugey Agglomération, 1 290 logements seraient vacants à OYONNAX.

Le Maire précise que le chiffre avancé de 1 290 logements vacants à OYONNAX correspond à une estimation et en aucun cas à un inventaire.

1) LA PRIME "SORTIE DE VACANCE - PROPRIETAIRES BAILLEURS"

visé à la remise sur le marché de logements anciens de plus de 15 ans, vacants depuis au moins 2 ans.

Son but est également d'atteindre les objectifs de réduction de vacance énoncés par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUH (Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat) intercommunal et ainsi redonner de l'attractivité aux centres villes et bourgs.

Est éligible tout propriétaire bailleur dont le projet de travaux sur le ou les logements visés s'inscrit dans les critères de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), à savoir le conventionnement du loyer et les conditions de ressources des locataires et des travaux répondant aux exigences de l'ANAH.

Pour OYONNAX le montant de cette prime est de 3 000 € par logement (2 000 € pour Haut-Bugey Agglomération et 1 000 € pour la Ville d'OYONNAX). L'objectif visé est le financement de travaux de 10 logements par an.

2) LA PRIME "PRIMO ACCESSION A LA PROPRIETE PRIVEE" :

D'après les études menées par Haut-Bugey Agglomération, les résidences en location étant majoritaires dans le centre d'OYONNAX et de NANTUA, cette prime vise à encourager l'arrivée de nouveaux ménages propriétaires et permettre à ces derniers de bénéficier d'une aide lors de l'achat de leur première résidence principale.

Cette prime s'applique pour des logements de plus de 15 ans et vacants depuis plus d'un an, et est destinée aux ménages répondant aux plafonds de ressources de l'ANAH ou aux plafonds de ressources du prêt à taux zéro. En outre le bénéficiaire de cette aide devra s'engager à occuper son logement au titre de résidence principale pendant une durée de 6 ans à compter de la perception de l'aide.

Pour les ménages répondant aux plafonds de ressources de l'ANAH, le montant de cette aide est de 5 % du prix d'acquisition plafonné à 7 000 €, soit 5 000 € pour Haut-Bugey Agglomération et 2 000 € pour la Ville.

Pour les ménages répondant aux plafonds de ressources du prêt à taux zéro mais ne répondant pas aux plafonds de ressources de l'ANAH, le montant de l'aide est de 5 % du prix d'acquisition plafonné à 4 500 €, soit 3 000 € pour Haut-Bugey Agglomération et 1 500 € pour la Ville.

L'objectif est, pour chaque catégorie de ménages, d'aider deux ménages par an, ce qui correspond pour OYONNAX à un budget de 7 000 €.

3) LA PRIME "REFECTION DES PARTIES COMMUNES" :

Cette aide concerne également les projets locatifs à condition qu'ils répondent aux critères d'éligibilité de l'ANAH et des projets de rénovation de copropriétés.

Elle vient compléter les aides déjà mobilisables dans le cadre de l'OPAH-RU, mais qui excluaient les travaux liés à la réfection des parties communes des immeubles et par conséquent s'avéraient peu incitatifs pour les propriétaires bailleurs ou les copropriétaires.

Est éligible tout ensemble bâti depuis plus de 15 ans, possédant des parties communes.

Pour les mono-propriétaires avec un projet locatif, le montant de la prime est plafonné à 5 000 € d'aides de Haut-Bugey Agglomération et à 80 % du montant des travaux.

Pour les copropriétaires, le montant de l'aide est plafonnée à 7 500 € et à 80 % du montant HT des travaux soit 5 000 € d'aides de Haut-Bugey Agglomération et de 2 500 € pour la Ville.

B - ENGAGEMENTS FINANCIERS DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION ET DES COMMUNES :

En définitive, les engagements financiers par an, pour la mise en place de ces trois aides sont les suivants :

Pour Haut-Bugey Agglomération: 86 800 € par an sur une durée de 5 ans, soit 39 800 € par an pour la prime sortie de vacance et 47 000 € par an pour les primes primo-accession et réfection des parties communes.

Pour la Ville, 10 000 € par an sur une durée de 5 ans pour la prime sortie de vacance et 9 500 € par an pour les primes accessions et réfections des parties communes.

Vu la convention d'OPAH-RU signée le 1^{er} septembre 2018,

Vu la convention Cœur de Ville signée le 13 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 décembre 2018, validant les principes d'application des primes spécifiques de l'OPAH-RU, leur montants et leurs conditions d'application et autorisant le Président de Haut-Bugey Agglomération à signer les règlements d'attribution des primes correspondantes,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De valider à son tour les principes d'application des primes spécifiques de l'OPAH-RU pouvant être mises en œuvre sur la Commune, ainsi que leurs montants et leurs conditions d'application, de même que les règlements de leurs attributions annexés à la présente délibération ;
- De valider l'enveloppe budgétaire de 19 500 € par an réservée par la Ville pour le financement de ces primes spécifiques de l'OPAH-RU ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'attribution de ces primes spécifiques.

4 - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS FISAC 2018 - PLAN DE FINANCEMENT

Il est exposé au Conseil que la Ville est lauréate du programme "Action Cœur de Ville" et que, dans ce cadre, elle propose sa candidature à l'appel à projets FISAC 2018, au titre de l'opération collective en milieu urbain, pour son projet de redynamisation du centre-ville commerçant.

La Ville est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'accompagnement des commerçants du centre-ville, en partenariat avec le Pôle du Commerce Haut-Bugey, Haut-Bugey Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain. Elle a contribué pendant plusieurs années au financement du poste de chargé de mission au sein du Pôle du Commerce Haut-Bugey, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.

Par ailleurs, pour accompagner les créations et les reprises de commerces, la Ville, via Haut-Bugey Agglomération, participe au financement, depuis 2012, du poste de chargé de mission d'une plateforme Initiative France et cotise à son fonds de prêts. La plateforme délivre des prêts d'honneur et des garanties bancaires aux porteurs de projets. Elle a accompagné presque toutes les réouvertures de commerces de la Ville (Pâtisserie SALVAN, Buvette de la Gare, bar à vin l'Endroit, Maison de la Presse, la Toys Factory...). Enfin, la Ville réalise de nombreuses animations en centre-ville : les terrasses musicales, la fête de l'hiver...

Dans la continuité de sa politique de soutien aux commerces, un diagnostic sur le commerce a été réalisé en janvier 2019 par la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur la base duquel elle propose, en partenariat avec le Pôle du Commerce Haut-Bugey, de structurer son plan d'actions en 3 axes :

1. Ingénierie commerciale : expertise, étude, conseil et animation,
2. Accessibilité et modernisation du centre-ville commerçant,
3. Développement de solutions numériques.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

LES ACTIONS MENEES PAR LA VILLE D'OYONNAX

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Etude signalétique et accessibilité du centre-ville par la CCI	9 958 €	Autofinancement	4 471 €
		Etat FISAC	2 987 €
		Département de l'Ain	2 500 €
TOTAL	9 958 €	TOTAL	9 958 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Conseil aide vitrine pour 20 commerces	5 200 €	Autofinancement	2 080 €
		Etat FISAC	1 560 €
		Commerçants	1 560 €
TOTAL	5 200 €	TOTAL	5 200 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Etude de positionnement stratégique par rapport au village des marques	14 500 €	Autofinancement	10 150 €
		Etat FISAC	4 350 €
TOTAL	14 500 €	TOTAL	14 500 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Guide d'aménagement des espaces urbains	14 000 €	Autofinancement	7 000 €
		Caisse des dépôts et consignations	7 000 €
TOTAL	14 000 €	TOTAL	14 000 €

ACTIONS D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Installation d'une signalétique	68 638 €	Autofinancement	54 910 €
		Etat FISAC	13 728 €
TOTAL	68 638 €	TOTAL	68 638 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Panneaux d'information lumineux	34 400 €	Autofinancement	27 520 €
		Etat FISAC	6 880 €
TOTAL	34 400 €	TOTAL	34 400 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Réhabilitation de la galerie marchande de la Grenette	204 519.55 €	Autofinancement	163 615.55 €
		Etat FISAC	40 904.00. €
TOTAL	204 519.55 €	TOTAL	204 519.55 €

Pour information, action en fonctionnement inscrite au dossier (hors FISAC)

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Sécurisation de l'hyper-centre, des commerces et du patrimoine	11 015 €	Autofinancement	11 015 €
TOTAL	11 015 €	TOTAL	11 015 €

LES ACTIONS MENEES PAR LE POLE DU COMMERCE HAUT-BUGEY

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Animation de l'opération	52 253 €	Pôle du Commerce Haut-Bugey	9 254 €
		Haut-Bugey Agglomération	13 661.5 €
		CCI de l'Ain	13 661.5 €
		Etat FISAC	15 676 €
TOTAL	52 253 €	TOTAL	52 253 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Animation commerciale	47 732 €	Pôle du Commerce Haut-Bugey	33 413 €
		Etat FISAC	14 319 €
TOTAL	47 732 €	TOTAL	47 732 €

ACTIONS D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Fidélisation commerciale	25 650 €	Pôle du Commerce Haut-Bugey	20 520 €
		Etat FISAC	5 130 €
TOTAL	25 650 €	TOTAL	25 650 €

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Communication commerciale	86 069 €	Pôle du Commerce Haut-Bugey	68 855 €
		Etat FISAC	17 214 €
TOTAL	86 069 €	TOTAL	86 069 €

Le projet présenté dans la candidature à l'appel à projets FISAC 2018 prévoit une dépense prévisionnelle pour la Ville de 282 879 €. Le montant sollicité par la Ville auprès du FISAC s'élève à 93 661 € et porte sur les dépenses en ingénierie et en travaux.

La dépense prévisionnelle pour les actions menées par le Pôle du Commerce est de 132 042 € et un montant sollicité auprès du FISAC s'élevant à 52 339 €.

Le Maire explique qu'il s'agit ici des dernières opérations "FISAC" et que la Ville était prioritaire puisque retenue dans l'opération Cœur de ville.

Vu le règlement de l'appel à projet FISAC 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le projet présenté et son plan de financement dans le cadre de la candidature de la Ville d'OYONNAX à l'appel à projets FISAC 2018.

5 - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2019 D'EDUCAP CITY

Il est rappelé au Conseil que cette journée citoyenne est organisée à Oyonnax depuis 2013.

Elle permet aux jeunes de 9 à 13 ans d'être sensibilisés au thème de la citoyenneté. En utilisant le sport comme levier d'éducation et de sensibilisation, cet événement offre un espace de dialogue ludique où il est question de civisme, de mobilité, de mixité mais aussi de santé et de cohésion sociale.

Le programme EDUCAP CITY 2019 se déclinera en 2 phases :

LE CAP CLASSES : date non connue à ce jour.

Des ateliers de sensibilisation au handicap et d'ouverture au dialogue citoyen qui s'adressent aux élèves scolarisés en CM1/CM2,

LE CAP RALLYE : MARDI 7 MAI 2019.

Un parcours d'orientation urbain qui s'adresse aux élèves scolarisés en 6ème et aux enfants de l'Institut Médico-Educatif d'OYONNAX (IME).

A OYONNAX ces actions sont portées par le Centre Social Ouest.

Pour rappel en 2018, plus de 300 jeunes ont participé à cette manifestation.

Pour information, dans le département de l'Ain, ce programme aura également lieu à BOURG-EN-BRESSE, le mardi 7 mai. Depuis l'an dernier, un partenariat étroit se développe entre les deux collectivités pour mutualiser les compétences et offrir une meilleure complémentarité territoriale.

A la fin de la journée Cap rallye, la meilleure équipe de chaque établissement (Lumière, Ampère, Saint-Joseph, Jean Rostand et l'IME les Sapins) sera récompensée et invitée à participer à la grande finale qui aura lieu à PARIS le Jeudi 20 juin 2019 (CAP'ITALE).

Pour promouvoir ce dispositif, l'association CAPSAAA, qui pilote l'action depuis 2016, demande aux villes qui accueillent le raid une subvention de soutien à la démarche. Pour OYONNAX, la demande s'élève à 2 000 €.

Le Maire remercie chaleureusement Madame Evelyne VOLAN, son Adjointe à l'éducation pour tout le travail réalisé dans le domaine scolaire, résultant d'un réel investissement, reconnu par toutes les instances éducatives.

Madame VOLAN remercie et déclare qu'elle doit beaucoup à son équipe qui l'accompagne au quotidien.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à verser une subvention de 2 000 € à l'association CAPSAA après l'ouverture des crédits 2019 de fonctionnement ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'organisation et tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette manifestation.

6 - OFFRE PROMOTIONNELLE SUR ABONNEMENT ANNUEL AU PARKING SOUTERRAIN DE LA GRENETTE

Il est rappelé aux membres du Conseil que les tarifs de stationnement applicables au 1^{er} janvier 2019 ont été votés lors du Conseil du 12 novembre 2018.

Concernant les tarifs de stationnement au parking souterrain de la Grenette, il n'avait pas été indiqué que l'offre promotionnelle sur l'abonnement annuel (5 jours) appliquée en 2018, était reconduite pour 2019, avec un tarif de 180 € au lieu de 260 €, sous réserve que cet abonnement soit souscrit avant la fin janvier 2019.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- De reconduire l'offre promotionnelle sur l'abonnement annuel (5 jours) de stationnement au parking souterrain de la Grenette à compter du 1^{er} janvier 2019 comme indiqué ci-dessus.

7 - ACQUISITION SNCF RUE DU CHEMIN DE FER

Il est exposé au Conseil que la Ville a pour projet la réfection de la rue de Chemin de Fer et notamment sa mise en circulation en double sens.

Toutefois, pour la réalisation de ces travaux, il convient de procéder à l'acquisition de deux délaissés de terrains appartenant à la SNCF (ou à l'une de ses filiales), cadastrés section AH n° 890 (ex 777p), d'une superficie d'environ 45 m² et n° 891 (ex 777p) d'une superficie de 32 m².

Après négociation avec la SNCF, un accord est intervenu pour l'acquisition de ces délaissés, d'une superficie totale de 97 m², moyennant un prix de 10 000 €.

Seront également à la charge de la Ville :

- Les frais liés à la mise en place d'une clôture défensive T2 en nouvelle limite de la propriété de la SNCF,
- Les frais de notaire et de géomètre,
- Les frais de libération c'est-à-dire de déplacement d'installations (rails...) si nécessaire,
- Les frais d'étude engagés par la SNCF pour étudier la faisabilité de cette transaction, à hauteur de 3 000 €.

Le Maire relève que cette acquisition de 97 m² a nécessité plus d'un an et demi de négociations avec la SNCF.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'acquisition des délaissés de terrains visés ci-dessus, moyennant un prix de 10 000 €, auxquels viendront s'ajouter l'ensemble des frais liés à cette transaction (frais d'étude, de libération, frais liés à la mise en place d'une clôture défensive, frais de notaire et géomètre, etc.) ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette acquisition et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera reçu par Maître BEAUREGARD de l'Etude CBJ pour la Ville et Maître URVOY, dont l'Etude est située à LYON pour la SNCF.

8 - AUTORISATION POUR SIGNER DES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC SAGS

Il est rappelé au Conseil que, jusqu'au 31 décembre 2018, la SAGS exploitait le stationnement payant à Oyonnax, par un contrat de délégation de service public.

La SAGS impute à l'effet conjugué du retard pris dans le déploiement des appareils de comptage du stationnement de surface ainsi qu'à la nouvelle politique tarifaire au 1^{er} janvier 2018, une perte d'exploitation de 95 177,69 €. Sa rémunération dépendant des recettes de stationnement, elle demande à être indemnisée de ce préjudice.

Après examen de la réalité du préjudice, et en déduisant la part que la SAGS doit assumer au titre du risque d'exploitation, les parties se sont accordées sur une estimation de la part indemnisable de la perte d'exploitation de 51 441 €.

Pour résoudre ou éviter le déclenchement d'une procédure contentieuse, le Code Civil, dans ses articles 2044 et suivants, permet d'utiliser la transaction. Cette voie de règlement non contentieux repose sur les concessions réciproques que font les parties afin de prévenir ou de mettre fin au litige et se concrétise par un protocole qui a pour les parties, l'autorité de la chose jugée en dernière instance. Afin d'être valablement autorisée, le Conseil municipal doit donc se prononcer sur tous les éléments essentiels de la transaction à intervenir, *"au nombre desquels figurent notamment la contestation précise que la transaction a pour objet de prévenir ou de terminer et les concessions réciproques que les parties se consentent à cette fin"*.

Afin de prévenir le litige, les parties s'accordent donc sur le versement d'une somme de 48 000 € pour solde de tout compte pour l'ensemble des préjudices qu'a pu subir la SAGS du fait de l'indisponibilité des appareils de comptage du stationnement de voirie (horodateurs) et de l'application de la nouvelle politique tarifaire.

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Vu le projet de protocole de transaction annexé à la convocation,

Le Conseil, à sa majorité, par 31 voix pour et 2 abstentions (opposition "**Groupe de la Gauche citoyenne**"), décide :

- D'indemniser la société SAGS du montant de 48 000 €, figurant dans le protocole de transaction annexé à la convocation ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et notamment le protocole de transaction,
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2019.

9 - ATTRIBUTION DU MARCHE PORTANT FOURNITURE DE GAZ NATUREL PAR RESEAU

Il est rappelé au Conseil que, pour assurer le chauffage et l'eau chaude sanitaire de certains de ses bâtiments, la Ville d'OYONNAX a besoin de se fournir en gaz naturel.

Suite à l'évolution de la réglementation, les contrats dits "au tarif réglementé" ont disparu le 31 décembre 2014. La Ville doit donc depuis, soumettre sa fourniture de gaz naturel à la concurrence. L'accord-cadre précédent arrivant à échéance, il convient de passer un marché de fourniture de gaz qui puisse répondre aux besoins de la Ville.

Par avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 21 décembre 2018 et publié au BOAMP du 23 décembre et au JOUE du 26 décembre 2018, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de permettre l'attribution d'un accord cadre à 3 attributaires, lesquels seront par la suite mis en concurrence pour l'attribution de chaque marché subséquent.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 21 janvier 2019 à 16 heures.

A la suite de l'examen des candidatures et des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 janvier 2019, propose de retenir les offres qu'elle a jugées économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- celle de la Société d'Approvisionnement et de vente d'Energies pour un montant estimatif de 237 323,70 € HT
- celle de la Société EDF pour un montant estimatif de 245 672,12 € HT
- celle de la Société Direct Energie pour un montant estimatif de 241 641,00 € HT

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 janvier 2019,

Le Maire précise que 28 bâtiments sont raccordés au gaz.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver l'attribution de l'accord cadre aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, telles que proposées par la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et notamment les marchés à venir ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits des budgets 2019 et suivants, section de fonctionnement.

10 - AVENANT PORTANT CHANGEMENT DU TITULAIRE DU CONTRAT DE GESTION DU SERVICE DE STATIONNEMENT

Il est rappelé que la Ville est, depuis le 1^{er} janvier 2019, liée par un contrat avec la société OXYPARK, sous le nom commercial FACILITY PARK, pour la gestion de son service de stationnement souterrain et la maintenance des horodateurs.

Suite à une opération de fusion simplifiée, la société OXYPARK (SIREN 490 208 790) a été absorbée le 1er septembre 2018 par sa société mère à 100%, la société COBALT (SIREN 798 888 889).

A l'issue de l'opération de fusion proprement dite, la société COBALT a changé sa raison sociale en adoptant la raison sociale "FACILITY PARK" (ancien nom commercial d' OXYPARK) et a transféré son siège social au 62 rue de Tolbiac 75013 PARIS (ancien siège social d'OXYPARK).

Il est donc nécessaire de passer un avenant pour entériner cette modification de la personnalité morale du titulaire. Cet avenant n'a d'incidence ni sur les prestations du marché, ni leur prix.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant de changement de titulaire.

11 - CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION PREVENTION DE LA DELINQUANCE

En préambule, le Maire demande à Maïtena REY, Chargée de mission de prévention de la délinquance, nouvellement recrutée, de se présenter.

Madame REY, titulaire d'un master en Défense/Sécurité et d'un autre en Etudes européennes, dispose d'une première expérience à MONTPELLIER, au sein d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Suite à une création de poste impulsée par le Préfet, elle travaille, dans le cadre du CISPD, sur les communes d'OYONNAX, BELLIGNAT et ARBENT. Très présente sur le terrain, elle intervient au centre culturel, aux cinémas, à la maison de quartier Berthelot, à l'ACSO. Elle participe au groupe de travail du service Politique de la Ville et travaille à faciliter l'interconnexion entre les différents partenaires, à renforcer la mixité sociale, développer les actions sur la parentalité et la place des jeunes dans la société. Une première réunion du GSI (groupement de suivi individualisé) est prévue le 7 mars prochain.

Le Maire souligne la qualité du travail effectué par Maïtena REY en un temps très court, depuis son arrivée et l'en félicite.

Le Conseil est informé du recrutement, au 7 janvier 2019, de la Chargée de Mission Prévention de la Délinquance. Ce poste, dont la création a été autorisée par la délibération du Conseil municipal du 24 septembre dernier est rattaché au service Politique de la Ville.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Piloter le volet prévention de la délinquance du Contrat de Ville,
- Piloter le Groupe de Suivi Individualisé (GSI),
- Assurer les missions de référent de parcours dans le cadre du GSI.

Le cadre d'intervention est donné par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui concerne l'ensemble des communes de la circonscription Police (OYONNAX, BELLIGNAT et ARBENT).

Ce poste est financé par l'Etat à hauteur de 20 000 € via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Son champ d'action territorial étant celui du CISPD, les Communes d'ARBENT et de BELLIGNAT se sont engagées à financer le poste à hauteur de 3 000 € chacune pour l'année 2019. Haut-Bugey Agglomération cofinancera le poste à hauteur de 6 000 €. Le reste à charge pour la Ville est estimé à 6 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de financement permettant d'entériner les contributions de chacune des collectivités.

Vu l'avis de la Commission Citoyenneté et lutte contre les incivilités en date du 23 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à signer la Convention de financement du poste de chargé de mission prévention de la délinquance.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION L'OASIS

Le Conseil est informé que la commune d'OYONNAX compte dans son tissu associatif, l'association L'OASIS, située sur le quartier de la Forge.

Cette association met à disposition dans ses locaux plusieurs espaces de convivialité (salle de jeux, lieu de rencontre, etc.), avec des objectifs sociaux voire éducatifs. Il en ressort, une fréquentation importante d'un jeune public.

Pour ce dernier, il s'agit d'un lieu privilégié contribuant à la création du lien social au sein du quartier. En outre, cette structure est porteuse du mieux vivre ensemble et permet, aux jeunes notamment, d'avoir un espace qui leur est dédié et dans lequel ils sont en sécurité. À noter également que cette association est régulièrement sollicitée comme lieu de rencontre par différents acteurs, aux profils divers (travailleurs sociaux, agents de la Ville, associations type ADSEA - Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte, etc.).

L'association met également en place plusieurs dispositifs permettant l'animation de quartier avec, par exemple, la tenue d'événements ponctuels comme les repas du vivre ensemble. Durant ces événements, les participants acquièrent, en outre, les valeurs du partage, du respect de l'autre et de solidarité. Dernièrement, une action barbecue s'est tenue avec une vente de produits alimentaires (snack). Les bénéfices récoltés ont permis de mobiliser 35 jeunes pour assister au match de football Lyon/Monaco, expérience qu'ils n'auraient pas pu vivre par leurs propres moyens.

Toutefois, le Président de l'Association L'OASIS fait actuellement face à des difficultés financières (paiement de loyers, factures non réglées) et a sollicité le Maire pour une aide municipale. En effet, l'association ne demande aucune cotisation à ses adhérents et non adhérents mais génère tout de même des demandes, qui conduiraient à terme à sa fermeture.

L'enjeu est donc de préserver ces actions et de soutenir la structuration d'association (orientation majeure du contrat de ville 2015-2020).

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville du 16 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à verser une subvention de 1 300 € à l'association L'OASIS pour le maintien de la structure associative,
- Précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.

13 - ANNEE 2019 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS INITIATIVES LOCALES (FIL)

Le Conseil est informé que, suite à la création d'un Fonds Initiatives Locales, il convient de délibérer sur les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATION	TITRE DU PROJET ET OBJET	SUBVENTION OCTROYÉE
Union des Quartiers Ouest	Aide démarrage Association Nouvelle association de la Forge Demande d'aide financière pour le démarrage de l'Association.	1 000 €
Centre social Est – ALFA 3A	Séjour Sports d'Hiver Permettre aux jeunes de pratiquer une activité à la montagne. Favoriser les départs en vacances.	400 €
Centre social Est – ALFA 3A	Sortie familiale Nierme Permettre aux habitants de découvrir le patrimoine français.	800 €

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du jury FIL en date du 9 janvier 2019,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Vu l'avis émis par la Commission de la Politique de la Ville en date du 16 janvier 2019,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus ;
- De demander à l'organisme de produire les rapports d'activité et financiers de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention ;
- De préciser que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2019

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'organisation et pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient d'apporter des modifications au tableau des effectifs.

Cette modification de situation administrative s'inscrit dans le cadre de la procédure de promotion interne au titre du début d'année 2019 afin de répondre aux modalités organisationnelles de la police municipale.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non-complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que le précédent tableau des effectifs a été approuvé par l'organe délibérant,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs à la date du 1^{er} mars 2019 comme suit, pour acter une création de poste au 1^{er} mars 2019 :

FILIERE	CREATIONS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON-COMPLET
Sécurité	Chef de service de police municipale catégorie B	1	
	TOTAL	1	

Le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve les modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2019, comme développé ci-dessus ;
- Autorise le Maire à prendre et signer tout acte afférent aux situations administratives liées aux modifications présentées ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

15 - FRAIS DE MISSION DES ELUS – MANDAT SPECIAL MM. SIBOIS ET GUYENNET

Il est rappelé au Conseil que ses membres sont amenés à se déplacer dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, en FRANCE, hors territoire de la commune qu'ils représentent et à l'étranger. Ce mandat spécial est accompli dans l'intérêt de la commune et avec autorisation du Conseil municipal.

Messieurs Maurice GUYENNET et Gérard SIBOIS, conseillers municipaux, ont été désignés pour se rendre à COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES du 8 au 9 novembre 2018, afin d'assister aux cérémonies commémoratives de la mort du Général de GAULLE, organisées par l'Ordre de la Libération.

Vu l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui reconnaît à tous les élus des Conseils municipaux le droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux qui peuvent leur être confiés lorsqu'ils ont lieu hors du territoire de la commune et qu'ils peuvent être remboursés sur la base de frais réels et sur présentation d'un état des frais.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 28 janvier 2019,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'accorder un mandat spécial à Messieurs Maurice GUYENNET et Gérard SIBOIS, conseillers municipaux, relatif à leur présence à COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES du 8 au 9 novembre 2018 pour assister aux cérémonies commémoratives de la mort du Général de GAULLE, organisées par l'Ordre de la Libération,

- D'autoriser le remboursement des frais engagés par Messieurs Maurice GUYENNET et Gérard SIBOIS, conseillers municipaux, lors de ce déplacement sur la base de frais réels et sur présentation d'un état des frais arrêté aux montants suivants :

- Pour Monsieur Maurice GUYENNET : 96.48 €,
- Pour Monsieur Gérard SIBOIS : 70.38 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie Monsieur MATZ, le Directeur Général des Services, les élus et l'ensemble des services pour le travail effectué et souhaite à tous une bonne soirée. Il lève la séance à 20 H 50.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Tarik TEKBIKAK

Michel PERRAUD